



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET
DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS
DU MERCREDI 04 MAI 2016**

PRESENTS : MM. MOUGIN Gérard, CLAUSSE Jean-Jacques, COUPRY Yannick, CUENOT Jean-Luc, FRICHET Gérard, GIBEY Alain, GRENAUD Yves, GROSSO Philippe, HERAULT Denis, LAURAIN Georges, MALAVAUX Claude, MONNIER Christophe, TRIBOULET Christian, ROSSIGNON Christian (personnel associé).

Excusés avec pouvoir : BERNARD Marcel, pouvoir donné à Jean-Jacques CLAUSSE. POUX Jean-Claude, pouvoir donné à Gérard MOUGIN.

Excusé sans pouvoir : BELON Jean Pierre.

APPROBATION : Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du CA du 30/03/2016.

ORDRE DU JOUR : Le point sur les Commissions :

- **Commission réglementation**
- **Commission A.P.N. Communication**
- **Commission rivières, qualité eaux.**
- **Divers :**
 - Recours Monsieur TOCHOT.
 - Suppression de l'arrêté PCB.
 - Actualisation de la Convention avec le Département.
 - AAPPMA de Villers-le-Lac.
 - Doubs Tourisme (qui ?).
 - Subvention Nommay.
 - Achat d'un étang par l'AAPPMA de Colombier Fontaine.
 - Baux du Domaine Public.
 - Le point sur la trésorerie.
 - Indemnité du Trésorier.

▪ **Commission réglementation**

Les propositions de cette Commission seront prises en concertation avec toutes les AAPPMA.

Yves GRENAUD propose l'envoi d'un courrier « sondage » aux AAPPMA pour une éventuelle modification des tailles de capture de certaines espèces (suite au nouveau décret ministériel introduisant de nouvelles possibilités pour l'ARP.)

- BROCHET	:	60 cm
- SANDRE	:	50 cm
- OMBRE	:	35 cm
- TRUITE	:	30 cm
- BLACK-BASS	:	40 cm

Dans le même courrier, l'avis des AAPPMA sera sollicité pour une modification (uniformisation ?) de la date d'ouverture des carnassiers : brochet et surtout sandre, sujet très souvent évoqué par les AAPPMA concernées.

Yves GRENAUD souligne d'autre part le manque de moyens de contrôle des quotas de poissons par les gardes et, en conséquence, le rétablissement d'un carnet sur lequel inscrire ses prises ou la mise en œuvre d'un autre moyen de le faire.

Gérard FRICHET propose d'associer les AAPPMA de L'Ognon : **ACCORD DU CA.**

Christian ROSSIGNON précise qu'en tout état de cause, il revient au Préfet d'accorder des dérogations, de prendre et d'acter les décisions finales, notamment, quels que soient les résultats du sondage, toute demande devra être biologiquement justifiée.

▪ **Commission APN, communication**

Jean-Jacques CLAUSSE présente les différents secteurs où le service animation intervient en collaboration avec **Jérémy NICOLET** et **Christophe MONNIER** lors des ateliers pêche. Ces ateliers s'adressent au public enfants/ados durant les vacances scolaires mais aussi au public handicapé.

En parallèle, le pôle animation de la Fédération s'adresse également aux AAPPMA proposant des stages animation sur 1 ou 2 jours comme déjà fait à Goumois et Cléron (stage truite). Il peut également apporter son soutien aux écoles de pêche (création d'APN, soutien en personnel ou en matériel lors des animations).

Tarification des animations : **Jean-Jacques CLAUSSE** demande à la Commission de réfléchir à la tarification de ces animations.

Concernant ces animations, s'adresser à la Fédération de Pêche (tél : 03.81.41.19.09, adresse mail : fede@federation-peche-doubs.org).

Projets en cours : **Jean-Jacques CLAUSSE** présente les différents projets en cours :

- APN pêche au coup durant 5 samedi les 14, 21, 28 mai, et 4 et 11 juin.
- APN multi techniques : du 20 au 24 juin et du 16 au 19 août.

Subvention URBFC : Mettant à profit une subvention de 10 000 € allouée à la Fédération par l'Union Régionale, il est proposé de se porter acquéreur d'une collection de poissons en résine. **Ce matériel pédagogique** sera utilisé dans le cadre des APN et autres manifestations. **ACCORD DU CA.**

Tour de France : Une animation lors du passage **du Tour de France** est prévue près du Lac St Point. Sans entrer dans les détails, le projet consiste à projeter au sol un corégone géant sur un vélo. Deux objectifs concernent ce projet :

- Valoriser la pêche dans notre département, le Haut-Doubs et notamment autour du lac.
- Mettre en avant les problématiques de qualité de nos milieux aquatiques.

Jean-Claude POUX a trouvé un terrain à proximité de la commune des **Grangettes** susceptible d'accueillir ce projet.

D'autres supports de communication (cartes postales, posters...) seront réalisés, notamment un texte de sensibilisation sur la qualité de nos milieux. Ce texte devrait apparaître dans le « Road Book » des journalistes du tour.

Un budget est à l'étude sachant que l'**UR. Bourgogne Franche-Comté** attribue à la Fédération la somme **de 1 000 €**.

Projet acté à l'unanimité par les membres du CA.

- D'autre part, **Jean-Jacques CLAUSSE** demande l'autorisation de s'inscrire à une session du **BAFA** **Demande accordée à l'unanimité par le CA.**

▪ **Commission rivières, qualité eau**

Quatre sujets traités par cette Commission sont soumis au CA pour validation, plus un rappel sur le ruisseau de Bénusse.

- **Bief de Fuesse**

Il s'agit de la restauration morphologique d'une grande partie de ce bief (1320 m), petit affluent du Doubs situé à proximité d'Indevillers. Cela consistera en des opérations de reméandrement, de diversification des habitats piscicoles et d'amélioration de la continuité (arasement d'un seuil artificiel). Le dossier règlementaire (demande d'autorisation administrative, qui passera par une phase d'enquête publique) est en cours de rédaction **par Thomas GROUBATCH**.

Le coût estimatif des travaux (compris maîtrise d'œuvre et suivis), sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération, étant très important (de l'ordre de 600 K€), des recherches de financements complémentaires sont nécessaires, ainsi qu'un positionnement sur leur phasage (plusieurs tranches annuelles...).

En parallèle, des problématiques de qualité d'eau demeurent (toxiques notamment). En relation avec le collectif **SOS LRC**, 3 analyses complémentaires ont été effectuées afin de déterminer les sources de pollution exactes, ce qui permettra de proposer ensuite un scénario d'assainissement des diverses sources de pollution potentielles (STEP, fromagerie, scierie, ancienne décharge).

Une enveloppe de 3400 € est adoptée à l'unanimité par le CA pour le financement de ces analyses par la Fédération (sur l'enveloppe budgétée de subventionnement au collectif), la prestation du chimiste Suisse (**Jean-Louis WALTHER**) coordonateur de cette étude, étant gratuite.

- Dossier Gland

Sans entrer dans les détails, il s'agissait d'effectuer un constat de la qualité des eaux du Gland (recherche de pesticides et autres toxiques entre autres), établir les sources de contamination (agriculture, autres). Ces prélèvements ont eu lieu le 20 avril dernier mobilisant plus de 30 personnes dont **Thomas POULLEAU** de la Fédération. Ces analyses sont réalisées par des laboratoires de Paris, Besançon et de Suisse. Il va sans dire que cela impliquait une gestion rigoureuse des procédures.

Le plan de financement prévisionnel est présenté (MO par SOS/LRC) : FONDATION HUMUS, SOS/LRC fonds propres, AAPPMA FRANCO/SUISSE, AAPPMA 2 VALLEES, FEDERATION, RECIPROCITE, AAPPMA AUDINCOURT, AMICALE.

L'étude nécessitant l'acquisition de matériels d'enregistrement (sondes de conductivité et piézométriques), il est proposé que la Fédération en fasse l'acquisition ce qui constituera sa part de financement au projet (estimatif d'environ 2 100 €). Ce matériel pourra être réutilisé par la suite pour d'autres projets.

Le CA se prononce favorablement, à l'unanimité, sur ces acquisitions.

En parallèle, **Christian ROSSIGNON** suggère une demande de financement de la FNPF, une ligne existant pour les achats de matériels d'analyse. **Accord du CA.**

- Etude morphologique et piscicole du Doubs Médian

Cette étude vient achever une première phase débutée en 2015 sur le Doubs moyen (aval Montbéliard). L'ensemble constitue un état initial des peuplements du Doubs, très mal connu, au démarrage du contrat de Rivière coordonné par l'EPTB Saône-Doubs.

Cette année, le tronçon Bremoncourt/Montbéliard sera donc étudié (8 stations) : données typologiques (thermie...), morphologiques (qualité de l'habitat) et piscicoles (pêches d'inventaire, par habitat et au filet).

Le coût total est estimé à 129 860 €, financés (après négociations de **Christian ROSSIGNON**) par les différents partenaires, comme suit : 50 % par l'Agence de l'Eau RMC, 10% par le Département, 20% par EDF, 6% par la FNPF, le solde (4%) à la charge de la Fédération.

Le CA se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le démarrage de ce dossier sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération.

- Recherche du virus NPI sur le bassin du Dessoubre.

Cette opération a démarré en 2013, à la demande de l'AAPPMA les 2 Vallées. Elle a consisté à réaliser des prélèvements sanguins sur des Truites fario de 4 stations du Dessoubre : Moulin de Belvoir, aval Rosureux, Moricemaison, Saint-Hippolyte (10 poissons par site). Les résultats se sont avérés positifs, le virus ayant été détecté sur l'ensemble des sites, sans pour autant pouvoir corréler ces derniers avec les densités de poissons en place même s'il y a une forte suspicion. Le Président **Gérard MOUGIN** explique les effets de la NPI sur les poissons et notamment les truites.

Afin d'achever la démarche, 4 sites complémentaires étaient proposés :

- Ruisseau de Vaclusotte et du Waroly (AAPPMA 2 Vallées).

- Rêverotte médiane (AAPPMA de Pierrefontaine).
- Dessoubre à Consolation.

La Commission « **Rivières, qualité de l'eau** » a validé ces analyses à condition que les frais soient partagés entre la Fédération et les AAPPMA concernées.

Après débats (Gérard MOUGIN souhaitant une prise en charge à 100% par la Fédération), le CA se prononce favorablement pour ces analyses (8 voix pour, 5 contre, 2 abstentions) aux conditions suivantes :

- Prise en charge des frais de prélèvements par la Fédération (mise à disposition du personnel).
- Partage des frais d'analyse à 50/50 entre la Fédération et les AAPPMA concernées par chacun des sites.

Soit l'estimatif suivant (devis initial à réactualiser, estimatif de 175 € par site soit 700 € au total) :

- | | | |
|-------------------------|---|--|
| - AAPPMA 2 Vallées | : | 175 € (50% de 2 sites) |
| - AAPPMA Pierrefontaine | : | 87,5 € (50% d'1 site) |
| - Fédération | : | 437,5 € (50% de 3 sites + 100% d'1 site) |

En cas de désaccord final d'AAPPMA, les analyses seront abandonnées sur les sites les concernant.

▪ Rappel complémentaire : Restauration morphologique du ruisseau de Bénusse

Validé en 2015 par le CA précédent, le lancement de ce projet a été temporairement mis en stand-by par manque de temps. **Christian ROSSIGNON** expose rapidement les tenants et les aboutissants : réalisation des plans de restauration définitifs sur la partie médiane, détermination d'avant-projets sommaires sur les parties amont et aval, plus complexes, puis réalisation en tranche conditionnelle des projets définitifs sur ces 2 extrémités selon acceptation locale.

Le coût total est estimé à 42 425 €, financé comme suit : 50% par l'Agence de l'eau RMC, 30% par le Département, 12% par la FNPF, le solde (8%) à la charge de la Fédération (dont 3,2 % sur les fonds de la réciprocité).

Le nouveau Conseil d'Administration confirme la décision du CA précédent et se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le démarrage de ce dossier sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération.

▪ Divers :

- Recours de Monsieur TOCHOT :

Le Président **Gérard MOUGIN** estime que cette manœuvre est petite et se déclare peu surpris. Affaire à suivre.

- **Suppression de l'arrêté PCB sur le Doubs :**

Dans l'attente d'un arrêté officiel non paru à ce jour.

- **Actualisation de la Convention avec le Département :**

Un vote est demandé par le Président **Gérard MOUGIN** : **10 voix « pour » (contre 5)** sont favorables à la réactualisation du volet 4 de la page 6 « Gestion des droits de pêche ».

Comme déjà évoqué lors du dernier CA, la convention entre le Département et la Fédération signée par l'ancien Président n'a jamais été validée par le CA. De plus, le volet 4 de la page 6 « Gestion des droits de pêche » (voir annexe) est en contradiction avec les statuts des AAPPMA, leur liberté, et la nouvelle politique de la Fédération. Le Président rappelle l'article 6 des statuts des AAPPMA :

- Elles doivent détenir et gérer des droits de pêche :
- Sur les domaines publics et privés de l'Etat.
- Sur les domaines publics et privés de collectivités locales.
- Sur des domaines privés de propriétaires.
- Sur ses propres propriétés.

Le Président contactera le rédacteur de cette convention pour négocier une réécriture de ce point particulier. La convention réactualisée sera ensuite approuvée par le CA.

- **AAPPMA de Villers-Le-Lac :**

Cette AAPPMA n'a toujours pas régularisé sa situation auprès de la DDT. Philippe GROSSO est chargé de suivre le dossier qui devrait aboutir très rapidement.

- **Doubs – Tourisme**

Le Président **Gérard MOUGIN** sera le représentant titulaire et **Claude MALAVAUX** le suppléant.

- **Subvention AAPPMA de Nommay :**

Le Président LEROUX sollicite une subvention pour le renouvellement de son ordinateur. **Jean-Luc CUENOT** estime que l'on doit réfléchir à ce genre de demande et fixer une règle pour toutes les AAPPMA. Ce dossier sera évoqué en Commission « réciprocité » puis en CA.

- **Achat d'un étang par l'AAPPMA de Colombier-Fontaine :**

Il s'agit de l'acquisition de terrains dont un étang à **Dampierre-sur-le-Doubs** pour un coût estimatif de 26 100 €, hors frais notariés.

Le CA donne son accord de principe pour une acquisition par la Fédération. La gestion sera rétrocédée à l'AAPPMA aux conditions suivantes :

- Obtention d'un financement de la FNPF à hauteur de 10 000 €
- Prise en charge du solde par les AAPPMA concernées et par le Fonds de Réciprocité (à voir en Commission de réciprocité).

- **Baux du Domaine Public.**

Une réunion s'est tenue le 26/04/16 à la DDT au cours de laquelle les pêcheurs professionnels se sont montrés particulièrement gourmands et exigeants. Ils ne sont plus que 2 en 2016 contre 6 en 2004 et demandent plus de lots. La Fédération adressera un courrier argumenté et étayé des commentaires de **Christian ROSSIGNON** et **Thomas GROUBATCH** dans lequel elle refuse toute attribution de nouveaux lots aux pêcheurs professionnels et demande le retrait d'un certain nombre de lots. L'avis des AAPPMA concernées a été pris en compte (Voujeaucourt, Deluz, La Concorde). Seule satisfaction obtenue : **il n'y aura pas de pêcheur professionnel sur le lac St Point.**

Accord unanime du C.A.

De plus, les lots de l'AAPPMA de Boussières devraient revenir à l'AAPPMA de la Concorde du Doubs et le lot n° 24 est sollicité par l'AAPPMA de Saint Vit suite à un accord survenu en 2015. L'AAPPMA de Voujeaucourt sollicite l'attribution des lots n° 100, 101 et 102 qui sont sur Dampierre et Voujeaucourt.

A voir en Commission Réciprocité et décision lors du prochain CA.

- **Le point sur la trésorerie :**

Georges LAURAIN nous informe qu'il est venu souvent au siège de la Fédération et que les documents sont pratiquement mis à jour, dont ceux en relation avec l'URNE.

- Frais de déplacements des Administrateurs : indemnité kilométrique à retenir : 0.40€/km ou kilométrage défrayé par le service des impôts.
- Montant accordé pour frais de repas : 18,30 € (applicable à compter du 1^{er} juin 2016).

- **Indemnité du Trésorier :**

L'ancien CA a voté lors de l'établissement du budget prévisionnel que la plus grosse part du travail du Trésorier serait dorénavant confiée à notre Expert Comptable et qu'il attribuait au Trésorier une indemnité annuelle de 3 300 € par an contre 6 000 € auparavant. Confirmation de **Christian TRIBOULET**.

- **AG FNPF :**

Le Président **Gérard MOUGIN** représentera la Fédération Départementale de pêche du Doubs à l'AG de la FNPF les 19 et 20 juin 2016. Il s'étonne que **Georges LAURAIN** soit également inscrit pour représenter notre Fédération. Ce dernier indique qu'il est invité par **Claude ROUSTAN** tous frais payés pour les deux journées.

Fin de séance à 21 heures.

Le Secrétaire,

C. MALAVAU